

STAGE ACADEMIQUE DOCUMENTATION

Il y a en France 9691 postes de documentation. Tous ne sont pas occupés par des certifiés (seuls 8874 postes sont occupés par des certifiés en documentation en 2008).

A la rentrée 2008, il y avait 350 postes vacants. A noter : 40 % des postes qui étaient à pourvoir étaient restés vacants à l'issue du mouvement !!! A la rentrée 2009, ce sont près de 500 postes qui sont restés vacants dont 18 dans l'académie d'Orléans-Tours. Certains de ces postes sont même volontairement bloqués afin de pallier le manque de dispositifs d'adaptation pour des collègues non documentalistes.

La politique de recrutement actuelle ne fait qu'accentuer ce phénomène : 192 postes ouverts au Capes 2009 pour 490 départs à la retraite.

Notre double compétence d'enseignant et de gestionnaire d'un espace documentaire est, depuis quelques années déjà, menacée par la volonté institutionnelle de renforcer ce rôle de ges-

tionnaire et de minimiser notre rôle de pédagogue (cf Rapport de l'IGN Durpaire). La formation des élèves à la recherche documentaire ne semble guère faire partie des priorités de notre ministère. Que penser des nouveaux programmes de collège qui ne mentionnent quasiment plus les activités de recherche documentaire en collaboration avec l'enseignant documentaliste ? Alors que les réflexions autour de la mise en place de curriculum, de portefeuille de compétences et des apprentissages info-documentaires foisonnent, nous peinons à assurer notre mission pédagogique tant les directives officielles semblent nous et la charge de travail s'alourdir.

De plus, de nouvelles réformes se mettent en place, affaiblissant de plus en plus notre profession : c'est le cas de la réforme des lycées et de la mise en place du socle com-

mun au collège qui, loin de renforcer notre place la fragilisent encore plus et ne prennent pas en compte l'avancée de la réflexion menée par de nombreux groupes de travail.

Une profession en crise, des conditions d'exercice parfois difficiles et des revendications statutaires qui restent sans réponses (inspection spécifique, taux d'encadrement, création d'un corps d'aide-documentaliste). Ce stage syndical offrira aux professeurs documentalistes un espace d'expression, d'échanges sur les propositions du SNES et de construction de l'action.

STAGE ACADÉMIQUE DOCUMENTATION

JEUDI 11 MARS 2010

de 9h30 à 16h30

au lycée Benjamin Franklin, à Orléans
(21bis, rue Eugène Vignat)

Le stage sera animé par Vassilia Margaria, co-responsable du Groupe National Documentation. Seront abordées les questions suivantes :

- **la situation de la documentation dans l'académie** (le mouvement, les postes restés vacants, la situation des TZR, les reconversions et réadaptations, la formation...).
- **l'évolution de la profession** : la réforme du lycée, le socle commun, l'éducation aux médias, la mise en œuvre de la politique documentaire.
- **les revendications** : le collectif national des enseignants documentalistes au sein du SNES contribue à faire progresser la situation de notre profession au prix de gros efforts et grâce à l'implication de tous dans les académies. Ce stage est aussi l'occasion pour nous de réfléchir aux actions à mener dans l'académie et au niveau national.

S'inscrire au stage

- **auprès du rectorat**, un mois avant la date du stage : se procurer un formulaire de demande de stage syndical auprès du secrétariat de votre établissement (indiquer « *stage organisé par la section académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES* ») . Le stage syndical est un droit !
- **auprès du Snes**, en remplissant le coupon ci-dessous

Bulletin d'inscription au stage Documentation du jeudi 11 mars 2010

Bulletin à renvoyer à la section académique du Snes
Stage Documentation - 9 rue du faubourg Saint Jean - 45000 Orléans
Téléphone : 02.38.780.780 Fax : 02.38.780.781
Ou faites nous connaître votre participation par courriel à s3orl@snes.edu

Nom Prénom :

Adresse personnelle :

Tél et Adresse électronique :

Établissement d'affectation :

Je désire participer au stage documentation.

Modalités : Pour les collègues syndiqués au SNES, prise en charge des frais de déplacement et de repas par la section académique du SNES